

7b.3: Compléments servitudes I3.



FICHE D'URBANISATION

Arrêté du 4 août 2006
portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz
combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques

COMMUNE DE : BRETEIL (35)
CARACTERISTIQUES DE LA (DES) CANALISATION(S) DE TRANSPORT DE GAZ

NOM DE LA CANALISATION	DIAMÈTRE	PMS	LARGUEUR DE LA BANDE DE SERVITUDE (en mètres)			Type de CATEGORIE	ZONES DE DANGERS			Aire du cercle ELS (ha)	Nombre d'occupants autorisés	équivalent logement pour up loussement
			BAND				CERCLE DES EFFETS LÉTAUX SIGNIFICATIFS (ELS)	CERCLE DES PREMIERS EFFETS LÉTAUX	CERCLE DES EFFETS IRRÉVERSIBLES (IRE)			
			GAUCHE	TOTAL	DROITE		Rayon en m	Rayon en m	Rayon en m			
ORGERES - CAULNES	250	67,7	6	2	4	A	50	75	100	0,79	6	2,5
Branchement de MONTFORT SUR MEU	100	67,7	4	2	2	B	10	15	25	0,03	3	1,0
BREAL SOUS MONTFORT - BRETEIL	400	67,7	8	2	6	A	100	145	185	3,14	25	10,1

SERVITUDES

Servitude avec bande non aedificandi dans laquelle le propriétaire s'est engagé par convention à ne pas procéder, sauf accord préalable de GRTgaz, à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres ou de poteaux et à l'édification de murettes (les murettes ne dépassant pas

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques impose, dans des cercles centrés sur la canalisation, les contraintes suivantes :

- Dans le cercle des premiers effets létaux (cf tableau ci-dessus) :

- Pas d'ERP de 1ère à 3ème catégorie.
- Pas d'immeuble de grande hauteur.
- Pas d'installation nucléaire de base

- Dans le cercle des effets létaux significatifs (cf tableau ci-dessus) :

- Pas d'ERP de plus de 100 personnes
- Pas d'immeuble de grande hauteur.
- Pas d'installation nucléaire de base

Pour une canalisation en catégorie A :

- Pas de logement à moins de 10 mètres de la canalisation.
- Densité inférieure à 8 personnes / ha, et occupation totale inférieure à 30 personnes dans le cercle glissant des effets létaux significatifs correspondant à la canalisation (cf tableau ci-dessus).

1 logement peut être assimilé à 2,5 personnes

Pour une canalisation en catégorie B :

- Emplacements de densité comprise entre 8 et 80 personnes / ha ou population entre 30 et 300 personnes dans le cercle glissant des effets létaux significatifs (cf tableau ci-dessus)

Pour une canalisation en catégorie C :

- Aucune contrainte de densité de population dans le cercle glissant des effets létaux significatifs (cf tableau ci-dessus)

- Dans le cercle des effets irréversibles (cf tableau ci-dessus) ou à moins de 100 mètres de la canalisation :

- Consultation de GRTgaz, pas de prescriptions particulières



REGION CENTRE ATLANTIQUE
SERVICE DR / DICT
BP 12417
44024 NANTES CEDEX 1
02 40 38 86 29

09/07/2009
DT15

FICHE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE OU DE PROJET D'INTERET GENERAL

Commune : BRETEIL

Département : ILLE ET VILAINE

Cette commune est traversée par la canalisation de transport de gaz naturel haute pression :

- ❖ ORGERES – CAULNES Ø 250 mm
- ❖ Branchement de MONTFORT SUR MEU Ø 100 mm
- ❖ BREAL SOUS MONTFORT – BRETEIL Ø 400 mm

Ces ouvrages sont rattachés à l'autorisation ministérielle de transport de gaz N° AM001 accordée par le Ministre en charge de l'énergie en date du 04 juin 2004, publiée au J.O. du 11 juin 2004

SERVITUDES

ORGERES – CAULNES Ø 250 mm :

Une bande de libre passage (non constructible et non plantable) de 6 mètres de largeur totale : 4 m à droite et 2 m à gauche en allant de Orgères à Caulnes.

Branchement de MONTFORT SUR MEU Ø 100 mm :

Une bande de libre passage (non constructible et non plantable) de 4 mètres de largeur totale : 2 mètres de part et d'autre de la canalisation.

BREAL SOUS MONTFORT – BRETEIL Ø 400 mm :

Une bande de libre passage (non constructible et non plantable) de 8 mètres de largeur totale : 6 m à droite et 2 m à gauche en allant de Bréal sous Montfort à Bréteil.

Nature de ces servitudes :

ORGERES – CAULNES Ø 250 mm :

En convention de servitudes légales pour : section A parcelles 468 et 470 Le Clos Renard
En convention de servitudes amiables avec les propriétaires des autres parcelles traversées.

Branchement de MONTFORT SUR MEU Ø 100 mm :

En convention de servitudes amiables avec les propriétaires des parcelles traversées.

BREAL SOUS MONTFORT – BRETEIL Ø 400 mm :

En convention de servitudes amiables avec les propriétaires des parcelles traversées.

TRAVAUX TIERS EXECUTES A PROXIMITE

Décret N° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution et l'Arrêté du 16 novembre 1994 pris en application.